

Titulaire du compte

Nom : _____ Prénom : _____

N° : _____ Rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Code banque _____ Code guichet _____ N° du compte _____ Clé R.I.B. _____

Coordonnées bancaires

Établissement teneur du compte à débiter : _____

N° : _____ Rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant de l'abonnement annuel OndéStac en 11 mensualités. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différé directement avec le créancier.

Date : / /

Signature obligatoire :

Retournez cette autorisation avec votre demande d'abonnement. Le créancier se chargera de la transmettre à votre établissement bancaire.

N° national d'émetteur :

535189

Créancier :

Keolis Aix-les-Bains
1700 bd Lepic
73100 Aix-les-Bains

N° national d'émetteur :

601946

Créancier :

Veolia Transdev Chambéry
18, avenue des
Chevalliers Tireurs
73026 Chambéry cedex

ABONNEMENT ANNUEL



Moins de 26 ans :

170€



26 ans et plus :

308€

ABONNEMENT MENSUEL



Moins de 26 ans :

21€
/mois



26 ans et plus :

34€
/mois



L'abonnement **OndéStac** est la solution pour toutes les personnes qui voyagent à la fois sur les réseaux Ondéa et Stac de façon régulière.

Né d'une volonté de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget et de Chambéry métropole de faciliter les déplacements entre les deux territoires,

Mensuel ? Annuel ?
...Faites votre choix !

OndéStac

...et les frontières disparaissent !

OndéStac mensuel



FORMULAIRE 2 à compléter



L'abonnement OndéStac mensuel

est la solution pour toutes les personnes qui voyagent à la fois sur les réseaux Ondéa et Stac de façon régulière, et qui ne veulent pas s'engager avec un abonnement annuel.

Tarif attractif

Ce titre de transport mensuel permet une utilisation illimitée des deux réseaux de bus pendant le mois de validité du coupon mensuel (mois civil).

moins de 26 ans

26 ans et plus

21€ /mois

34€ /mois

Pour vous abonner... Complétez le formulaire d'abonnement n°2

Pièces à fournir pour obtenir un abonnement :

- Le formulaire d'abonnement n°2 complété
- Photocopie d'une pièce officielle d'identité
- Une photo d'identité récente
- Votre règlement
- Une enveloppe timbrée au nom et adresse précise du représentant légal dans le cas d'un envoi à domicile

IMPORTANT ! Le formulaire est à déposer :

A Ondéa

si vous habitez l'une des 18 communes de la CALB
Espace Ondéa situé sur le parvis de la Gare SNCF d'Aix-les-Bains, ou à envoyer par courrier à :
Keolis Aix-les-Bains
1700 boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains
(en joignant un chèque bancaire à l'ordre de Keolis Aix-les-Bains).

Au Stac

si vous habitez l'une des 24 communes de Chambéry métropole
Agence commerciale Stac ou à envoyer par courrier à :
Stac - OndéStac mensuel
18, avenue des Chevaliers Tireurs
73026 Chambéry Cedex
(en joignant un chèque bancaire à l'ordre de Veolia Transdev Chambéry).

Renouvellement de votre coupon mensuel OndéStac :

- Côté CALB : à l'Espace Ondéa, ou auprès du dépositaire situé à Technolac (Allo Copy).
- Côté Chambéry métropole : à l'agence Commerciale Stac.

Je suis un nouvel abonné Je suis déjà abonné

Je souhaite :

N° abonné figurant sur votre carte

moins de 26 ans

Une carte OndéCode, ou Open 4/11 ans, Open 12/25 ans ou Open 12/25 ans périurbain, permettant d'acheter un coupon OndéStac Mensuel : **21€/mois**

Veillez préciser :

MOIS / ANNÉE

26 ans et plus

Une carte OndéCode ou Tempo/Tango permettant d'acheter un coupon OndéStac Mensuel : **34€/mois**

Veillez préciser :

MOIS / ANNÉE

M. Mme Mlle

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Pour les mineurs, nom et prénom du représentant légal :

Adresse complète :

CP :

Commune :

Tél. fixe : Portable :

Email :@.....

Vous êtes : Scolaire Etudiant Salarié Autre

Etablissement scolaire / universitaire fréquenté* :

Classe :

Entreprise / employeur* :

Vous utilisez les lignes de bus* : Ondéa : / /

Stac : / /

Arrêt(s) :

Date de dépôt du dossier :

jour / mois / année

Cadre réservé à Keolis Aix-les-Bains / Veolia Transdev Chambéry

N° abonné :

N° carte :

Espèces

Chèque

CB

FORMULAIRE 1 à compléter

Je suis un nouvel abonné Je suis déjà abonné

N° abonné figurant sur votre carte

Je souhaite :

Un abonnement annuel OndéStac : **170€**
moins de 26 ans

Un abonnement annuel OndéStac : **308€**
26 ans et plus

Mois de début d'abonnement souhaité : MOIS / ANNÉE

M. Mme Mlle

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Pour les mineurs, nom et prénom du représentant légal :

Adresse complète :

CP :

Commune :

Tél. fixe : Portable :

Email :@.....

Vous êtes : Scolaire Etudiant Salarié Autre

Etablissement scolaire / universitaire fréquenté* :

Classe :

Entreprise / employeur* :

Vous utilisez les lignes de bus* : Ondéa : / /

Stac : / /

Arrêt(s) :

Mode de paiement :

Comptant Prélèvement auto. mensuel (2€ de frais)

Moins de 26 ans : 1^{er} versement comptant de 16,90€ (dont 2€ de frais) au dépôt du dossier, puis prélèvement de 14,10€ pendant 11 mois.

26 ans et plus : 1^{er} versement comptant de 28,40€ (dont 2€ de frais) au dépôt du dossier, puis prélèvement de 25,60€ pendant 11 mois.

Date de dépôt du dossier : jour / mois / année

Cadre réservé à Keolis Aix-les-Bains / Veolia Transdev Chambéry

N° abonné :

N° carte :

Espèces

Chèque

CB

OndéStac annuel

Ces titres de transport annuel

permettent une utilisation illimitée des deux réseaux de bus pendant les 12 mois de validité de l'abonnement (démarrage obligatoire le 1^{er} du mois).



Par rapport à l'abonnement **OndéClic** c'est 30€ de plus par an, soit 2,50€ par mois.

Par rapport à l'abonnement **Open annuel 12/25 ans** c'est 25,50€ de plus par an, soit environ 2€ par mois.



Par rapport à l'abonnement **OndéAnnée** c'est 78€ de plus par an, soit moins de 6,50€ par mois.

Par rapport à l'abonnement **Tempo annuel** c'est 33€ de plus par an, soit moins de 3€ par mois.

Faites le bon choix !

Pour savoir si l'abonnement OndéStac correspond à vos besoins, il vous suffit d'estimer le nombre de déplacements que vous faites sur le second réseau de bus.

Exemple :

- ▶ **Si vous utilisez principalement le réseau Ondéa**, et que vous empruntez le réseau Stac de façon très occasionnelle, préférez la formule abonnement Ondéa + carnet de tickets Stac.
- ▶ **Si au contraire, vous utilisez assez régulièrement le réseau Stac**, optez pour l'abonnement annuel OndéStac !

Pour vous abonner...



Pièces à fournir pour obtenir un abonnement :

- Le formulaire d'abonnement n°1 complété
- Photocopie d'une pièce officielle d'identité
- Une photo d'identité récente
- Votre règlement (+ autorisation et RIB si prélèvement)
- Une enveloppe timbrée au nom et adresse précise du représentant légal dans le cas d'un envoi à domicile

IMPORTANT ! Le formulaire est à déposer :

A Ondéa

si vous habitez l'une des **18 communes de la CALB**
Espace Ondéa situé sur le parvis de la Gare SNCF d'Aix-les-Bains, ou à envoyer par courrier à :
Keolis Aix-les-Bains
1700 boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains
(en joignant un chèque bancaire à l'ordre de Keolis Aix-les-Bains).

(en joignant un chèque bancaire à l'ordre de Veolia Transdev Chambéry).

Au Stac

si vous habitez l'une des **24 communes de Chambéry métropole**
Agence commerciale Stac ou à envoyer par courrier à :
Stac - OndéStac annuel
18, avenue des Chevaliers Tireurs
73026 Chambéry Cedex

Si vous choisissez l'envoi postal, votre carte OndéStac vous sera ensuite adressée par courrier en fonction de la date de début de votre abonnement. Si vous avez opté pour le prélèvement automatique mensuel (+2€ de frais), n'oubliez pas de joindre un RIB et l'autorisation de prélèvement automatique complétée. Le créancier se réserve le droit d'acceptation du paiement par prélèvement automatique. Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités et seront systématiquement retournés.

Paiement

Le prix de l'abonnement est un forfait payable au comptant ou par prélèvement automatique. Chaque abonnement débute le 1^{er} du mois pour une période de validité de 1 an.

Dans le cas d'un paiement par prélèvement automatique, le client doit retourner en même temps que la demande d'abonnement l'autorisation de prélèvement dûment remplie et signée ainsi qu'un RIB. Le premier prélèvement a toujours lieu le mois suivant le début de validité de l'abonnement. Le titulaire du compte s'engage à approvisionner son compte pour le 10 de chaque mois. En cas de rejet d'un prélèvement, les frais d'impayé seront à la charge du titulaire du compte. En cas de modification de situation en cours d'abonnement (changement d'établissement bancaire, déménagement, etc...) le titulaire du compte est tenu de prendre contact avec Keolis Aix-les-Bains avant le 25 du mois afin de permettre la régularisation de son dossier dès le mois suivant. L'abonnement reste la propriété de Keolis Aix-les-Bains jusqu'à son paiement intégral.

Perte, vol, détérioration

En cas de perte ou vol, l'abonnement annuel ne sera remplacé que sur déclaration de perte ou de vol accompagnée d'une déclaration sur l'honneur signée par le payeur et sous condition d'un règlement d'une somme forfaitaire de 8€ (tarif au 1^{er} septembre 2010).

Tout titre de transport retrouvé avant sa fin de validité doit être retourné à Keolis Aix-les-Bains. Il n'est pas procédé au remboursement des titres de transport achetés entre la date de la perte ou vol et la remise d'un titre de remplacement.

En cas de détérioration rendant impossible la lecture des mentions essentielles, le bénéficiaire est tenu de faire réaliser un duplicata à ses frais. Sinon, il s'expose à une amende au tarif en vigueur.

Le prêt de la carte ou du duplicata à un tiers entraînera le retrait immédiat du titre de transport du titulaire de l'abonnement. Il ne lui sera également plus délivré de duplicata de titre de transport.

Résiliation du contrat

À la demande du payeur, le contrat d'abonnement annuel pourra être résilié dans certains cas uniquement et obligatoirement avec présentation d'un justificatif (décès, longue maladie, déménagement hors des périmètres des transports urbains concernés, changement d'établissement scolaire, chômage, etc...).

Dans tous les cas de résiliation retenus, le remboursement au prorata d'un règlement comptant ou l'arrêt des prélèvements automatiques ne sera validé qu'après restitution du titre de transport annuel à Keolis Aix-les-Bains, tout mois commencé étant dû.

Le contrat est rompu de plein droit par Keolis Aix-les-Bains sans formalité particulière et avec obligation de rendre l'abonnement annuel pour les motifs suivants :

- en cas de fraude établie dans la constitution du dossier d'abonnement (fausse déclaration, falsification des pièces jointes, etc...)
- en cas de fraude établie dans l'utilisation de l'abonnement annuel
- en cas de détérioration volontaire du titre.

Dans ces cas, toute personne qui continue à utiliser indûment l'abonnement annuel est considérée comme étant sans titre de transport et donc passible de poursuites pénales.

Keolis Aix-les-Bains se réserve le droit de refuser tout nouveau contrat d'abonnement à un client (payeur ou porteur) dont un contrat a déjà été résilié pour fraude établie ou non-paiement.

Dispositions Diverses

Le service après-vente de l'abonnement est géré par Keolis Aix-les-Bains, 1700 boulevard Lepic, 73100 AIX-LES-BAINS, auquel toute correspondance doit être adressée.

Paiement

Le prix de l'abonnement est un forfait payable au comptant ou par prélèvement automatique. Chaque abonnement débute à la date choisie par le demandeur pour une période de validité de 1 an.

Dans le cas d'un paiement par prélèvement automatique, le client doit retourner en même temps que la demande d'abonnement l'autorisation de prélèvement dûment remplie et signée ainsi qu'un RIB, RIP ou RICE. En cas de rejet du ou des prélèvements, les frais de gestion seront à la charge du client. Vous devez donc approvisionner votre compte à chaque échéance. Le payeur désirant changer d'établissement bancaire ou de compte à prélever doit en aviser Veolia Transdev Chambéry pour signaler le retrait de son autorisation de prélèvement. Le payeur remplit une nouvelle autorisation de prélèvement et fournit un RIB, un RIP, ou un RICE aux nouvelles coordonnées bancaires, de telle sorte qu'il ne puisse pas y avoir de rupture dans le rythme des prélèvements. En cas de changement de payeur la procédure est identique. En cas de déménagement, votre changement d'adresse doit être signalé à Veolia Transdev Chambéry dans les meilleurs délais. Ces modifications doivent parvenir à Veolia Transdev Chambéry avant le 20 du mois, pour un effet à la date du prélèvement suivant. Vous devez prendre vos dispositions pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans le règlement des mensualités. Les prélèvements sont effectués sur votre compte courant bancaire ou postal chaque début de mois à partir du 10. Le premier prélèvement a lieu le mois suivant la souscription de l'abonnement.

Perte, vol, détérioration

En cas de perte ou vol, l'abonnement annuel ne sera remplacé que sur déclaration de perte ou de vol accompagnée d'une déclaration sur l'honneur signée par le payeur et sous condition d'un règlement d'une somme forfaitaire de 20€ (tarif au 1^{er} septembre 2010). Le premier duplicata est gratuit.

Tout titre de transport retrouvé avant sa fin de validité doit être retourné à Veolia Transdev Chambéry. Il n'est pas procédé au remboursement des titres de transport achetés entre la date de la perte ou vol et la remise d'un titre de remplacement.

En cas de détérioration rendant impossible la lecture des mentions essentielles, le bénéficiaire est tenu de faire réaliser un duplicata à ses frais. Sinon, il s'expose à une amende au tarif en vigueur.

Le prêt de la carte ou du duplicata à un tiers entraînera le retrait immédiat du titre de transport du titulaire de l'abonnement. Il ne lui sera également plus délivré de duplicata de titre de transport.

Résiliation du contrat

À la demande du payeur, le contrat d'abonnement annuel pourra être résilié dans certains cas uniquement et obligatoirement avec présentation d'un justificatif (décès, longue maladie, déménagement hors des périmètres des transports urbains concernés, changement d'établissement scolaire, chômage, etc...).

Dans tous les cas de résiliation retenus, le remboursement au prorata d'un règlement comptant ou l'arrêt des prélèvements automatiques ne sera validé qu'après restitution du titre de transport annuel à Veolia Transdev Chambéry, tout mois commencé étant dû.

Les frais de dossier ne sont pas remboursables.

Le contrat est rompu de plein droit par Veolia Transdev Chambéry sans formalité particulière et avec obligation de rendre l'abonnement annuel pour les motifs suivants :

- en cas de fraude établie dans la constitution du dossier d'abonnement (fausse déclaration, falsification des pièces jointes, etc...)
- en cas de fraude établie dans l'utilisation de l'abonnement annuel
- en cas de détérioration volontaire du titre.

Dans ces cas, toute personne qui continue à utiliser indûment l'abonnement annuel est considérée comme étant sans titre de transport et donc passible de poursuites pénales.

Veolia Transdev Chambéry se réserve le droit de refuser tout nouveau contrat d'abonnement à un client (payeur ou porteur) dont un contrat a déjà été résilié pour fraude établie ou non-paiement.

Dispositions Diverses

Le service après-vente de l'abonnement est géré par le Service Clientèle de Veolia Transdev Chambéry, 18 avenue des Chevaliers Tireurs, 73026 Chambéry Cedex, auquel toute correspondance doit être adressée.

Confidentialité

Les informations contenues dans ce dépliant ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès et de rectification de l'information auprès du créancier dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01/04/1980 de la commission Informatique et Libertés.

ATTENTION !

Chaque ligne des réseaux Ondéa et Stac ne pourra être empruntée que sur présentation d'un titre de transport du réseau concerné (Ondéa ou Stac) ou d'un titre de transport combiné OndéStac :

Un titre de transport Stac ne sera pas accepté sur les lignes Ondéa (ex. lignes 1, 14 ou 14D).

Un titre de transport Ondéa ne sera pas accepté sur les lignes Stac (ex. ligne 9).

OndéStac

...et les frontières disparaissent !

espace
Ondéa

Gare SNCF
Aix-les-Bains Le Revard
Boulevard Wilson
73100 Aix-les-Bains
Tél : 04 79 88 01 56
www.ondea-bus.fr

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi :
8h30 - 12h30
et 13h30 - 18h00
samedi : 8h30 - 12h30

stac

Agence commerciale Stac
23, bd du Musée
(arrêt Eléphants)
73000 Chambéry
Allo Stac : 04 79 68 67 00
www.bus-stac.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi :
7h30 - 12h30 / 13h - 18h30
samedi : 8h30 - 12h30
et 14h30 - 17h30

septembre 2011

OndéStac

Annuel
Mensuel

Profitez
des réseaux
Stac &
Chambéry
Ondéa
Aix-les-Bains



OndéStac

...et les frontières disparaissent !

